



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

Liberté
Égalité
Fraternité

A-RIV_MA-2021-0004

État-major de zone de défense de Marseille
Commandant de la zone terre Sud
Division Soutien Prévention

**AGENCE PUBLIQUE POUR
L'IMMOBILIER DE LA JUSTICE**

19 MAR. 2021

Marseille, le 26 février 2021
N° 740/ARM/EMAT/COMZT Sud/DSP/NP

ARRIVÉE COURRIER

Le général de corps d'armée Benoît Houssay
commandant la zone terre Sud

à

Madame Marie-Luce BOUSSETON
Directrice Générale de l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice
Immeuble Okabé
67 avenue de Fontainebleau
92270 Le Kremlin-Bicêtre

OBJET : conservation intégrale de l'emprise foncière du casernement Joffre pour les usages et projets d'intérêt de la défense nationale.

Madame la directrice générale,

Les services de l'Etat des Pyrénées-Orientales ont appelé mon attention sur la proposition de la municipalité de Rivesaltes d'implanter un centre carcéral sur une fraction des terrains militaires du casernement Joffre situé sur les territoires communaux de Rivesaltes et de Salses-le-Château (66).

Dans la suite des précédents courriers du ministère des Armées sur l'emprise foncière du casernement Joffre dont celui du ministre en date du 06 mars 2013, je vous confirme que les infrastructures des terrains militaires de Rivesaltes sont toujours utilisées en qualité de zone d'entraînement opérationnel. En outre, une partie de ce foncier est déjà réservé dans le cadre d'un projet d'intérêt de la défense nationale qui nécessitera le renforcement de la sécurisation des zones concernées. Par conséquent, les Armées ne peuvent se voir retirer un autre espace de manœuvre et d'entraînement au regard des engagements actuels.

De plus, le site est concerné par un classement environnemental (ZNIEFF) où tout projet devra faire l'objet d'une compensation foncière écologique sur place, augmentant considérablement la contrainte sur les usages militaires.

Compte tenu de tous ces éléments, je suis au regret de vous demander de ne pas poursuivre sur cette hypothèse de site alternatif d'accueil de centre carcéral sur le site militaire du casernement Joffre dans vos démarches de recherches foncières et d'études d'opportunités.

Soyez assuré, Madame la directrice générale, de ma considération distinguée.

LISTE DE DIFFUSION

COPIES :

- ESID de Lyon
- BDD de Carcassonne
- USID de Carcassonne
- Préfecture des Pyrénées-Orientales

Cadres réservés à La Poste

Destinataire :

Agence Postique pour l'immobilier Seine
Ivry - Lucie BOUSSETON
Imm. Okébé
67 avenue de Fontainebleau
92270 LE KREMLIN-BICETRE

Ce jour,/...../.....

votre facteur s'est présenté à votre domicile et n'a pas pu vous remettre votre lettre.



Info facteur :
AGENCE POSTIQUE POUR L'IMMOBILIER SEINE
IMM. OKÉBÉ
67 AVENUE DE FONTAINEBLEAU
92270 LE KREMLIN-BICETRE

Cet envoi vous sera remis contre paiement de la somme de :



Numero de l'envoi : 1A 163 151 9280 4



RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE
RÉCEPTION

NOUVEAU

CHOISISSEZ LA SOLUTION QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX

Plus d'explications
au verso



NOUVELLE LIVRAISON

À DOMICILE À

OU



RETRAIT DANS
LE BUREAU
DE POSTE

FAITES VOTRE CHOIX AUJOURD'HUI AVANT MINUIT

DE VOTRE CHOIX

www.laposte.fr/modification-livraison

SANS CHOIX DE VOTRE PARTI, votre lettre sera disponible :

Au bureau de :

Le/...../.....

A partir de h

(date et heure de mise à disposition de la lettre en instance)

La Poste - SA au capital de 3 800 000 000 euros - 356 000 000 RCS Paris - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

Service V23 - PFC 64 - 201002371019 - 4219

laposte.fr/retrait-livraison

AVIS DE PASSAGE

